

**MAIRIE
D'AUTHEZAT
63114**

Tél. 04.73.39.50.31
Fax. 04.73.39.56.49

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

OBJET :

**SALLE DES FETES
TRAVAUX
D'AMELIORATION
ENERGETIQUE ET
D'ACCESSIBILITE**

**Actualisation de la
demande de subvention
à la Région**

**Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que
dessus.**

Au registre sont les
signatures.

Affiché le 20/10/2022.

Pour copie conforme ; en
Mairie, le 20/10/2022.

Le Maire,



Pierre METZGER.

**Extrait
du registre des délibérations
du conseil municipal
délibération n°2022/031 du 11 octobre 2022**

L'an deux mille vingt-deux le onze octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Authezat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Pierre METZGER, maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 04 octobre 2022.

Présents : Monsieur Yves CHAMBON, Madame Ludivine FERNANDEZ, Monsieur Stéphane KIHÉLI, Mesdames Alexandra JARRIGE, Christine CHAUVANET, Corinne VILLE, Isabelle DE ARAUJO, Agnès JARRIGE, Ornella MIMY, Christelle REUGE, Messieurs David ESPECHE, Julien LACOUR, Benoit RATIGNET, André FEUNTEUN ;

Absents : Monsieur Julien LACOUR et Monsieur Benoit RATIGNET ;

Secrétaire de séance : Madame Ludivine FERNANDEZ.

Monsieur le maire rappelle aux conseillers municipaux que la demande de subvention dans le cadre du programme « Bonus Relance 2021 » déposée le 24 mars 2021 n'a pas encore été examinée à ce jour. Le projet ayant évolué depuis à 2 reprises, il propose aux conseillers de remplacer la demande initiale par une nouvelle demande où figurent les montants actualisés de l'Avant-Projet Détaillé (APD) fournis par la maîtrise d'œuvre. Il précise que les taux de subvention des autres partenaires financiers, respectivement 18% du FIC (Fond d'Intervention Communal) et 30% de DETR sont calculés sur l'estimatif précédent du bureau d'études chargé de la maîtrise d'œuvre.

Le plan de financement proposé s'établit de la manière suivante :

➔ voir annexe 1 à la délibération 2022/031 du 11 octobre 2022

La part communale, compte tenu de l'évolution des prix et de l'ajout d'un lot « désamiantage », passe de 20% à 29%.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- valide ce nouveau plan de financement ;
- autorise monsieur le maire ou son représentant à solliciter une subvention de 111 125 euros auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre des plans d'aides aux communes.

Annexe 1 à la délibération 2022/031 du 11 octobre 2022

	actualisation APD 18/10/22	Région		FIC		DETR		Commune		
		€ HT	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Lots										
Lot 1	36 000,00 €	32%	11 520,00 €	18%		30%		20%		
Lot 2	66 500,00 €	32%	21 280,00 €	18%		30%		20%		
Lot 3	18 100,00 €	32%	5 792,00 €	18%		30%		20%		
Lot 4	48 000,00 €	32%	15 360,00 €	18%		30%		20%		
Lot 5	10 200,00 €	32%	3 264,00 €	18%		30%		20%		
Lot 6	20 600,00 €	32%	6 592,00 €	18%	sur estimatif initial	30%	sur estimatif initial	20%	sur estimatif initial	
Lot 7	88 065,00 €	32%	28 180,80 €	18%	plafonné sur 3 ans	30%	sur estimatif initial	20%	sur estimatif initial	
Lot 8	16 000,00 €	32%	5 120,00 €							
Travaux HT	303 465,00 €		97 108,80 €							
Etude faisabilité	5 520,00 €	32%	1 766,40 €	18%		30%		20%		
Imprévus	6 725,00 €	32%	2 152,00 €	18%		30%		20%		
Maîtrise d'œuvre	31 558,00 €	32%	10 098,56 €	18%		30%		20%		
Mission de contrôle (SOCOTEC)	5 172,00 €	32%	1 655,04 €	18%		30%		20%		
Total travaux et financements	347 268,00 €		111 125,76 €		43 298,00 €		93 536,45 €		99 307,79 €	